



LA MAIRE

N/Réf. : CLR/NML - 20261019-1

Urgent!

M. Patrice FAURE

Préfet de police de Paris
Préfecture de Police de Paris
1 bis rue de Lutèce - 75004 Paris
patrice.faure@interieur.gouv.fr

M. Emmanuel GRÉGOIRE

Maire de Paris
Hôtel de Ville de Paris
Place de l'Hôtel de Ville - 75004 Paris
emmanuel.gregoire@paris.fr

Paris, le lundi 19 octobre 2026

Objet : sécurisation urgente des emprises de chantier et d'échafaudages face aux risques de violences urbaines dans le 8e arrondissement

Monsieur le Préfet de police, Monsieur le Maire de Paris,

Les violences inacceptables qui ont émaillé la journée du samedi 17 octobre dernier dans les rues de la capitale, et tout particulièrement dans le 8e arrondissement, appellent une réaction d'une fermeté absolue de la part de l'autorité publique. Nos commerçants et nos riverains, dont plusieurs ont vu leurs biens et leurs vitrines saccagés, sont aujourd'hui dans **l'angoisse légitime à l'approche du week-end des 24 et 25 octobre.**

L'une des vulnérabilités majeures de notre dispositif de protection réside dans **les nombreuses emprises de chantier et d'échafaudages qui parsèment le 8e arrondissement** - près de 470 interventions étant recensées à ce jour. Lors des récents

débordements, il a été une nouvelle fois constaté que le matériel non sécurisé présent sur ces sites (barrières, bennes à gravats, matériaux de construction, outillage, etc.) a été allègrement détourné par les casseurs pour servir de barricades ou d'armes par destination.

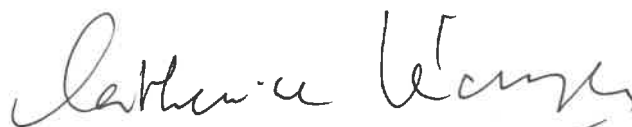
Monsieur le Préfet, en tant que garant exclusif du maintien de l'ordre et de la tranquillité publique à Paris, vous disposez de la compétence pour agir directement sur ces chantiers. C'est pourquoi **je vous demande formellement de bien vouloir prendre toutes les mesures nécessaires, adaptées et proportionnées pour (faire) sécuriser ces emprises avant le week-end des 24 et 25 octobre.** Il m'apparaît indispensable de prendre, de manière préventive, les arrêtés préfectoraux obligeant les maîtres d'ouvrage et les entreprises à retirer ou à fixer solidement tout élément mobile de leurs chantiers.

En coordination avec la Ville de Paris, gestionnaire de l'espace public, **l'arsenal coercitif (mise en demeure, enlèvement d'office aux frais de l'entreprise, etc.) doit pouvoir être déployé sans faiblesse** contre les contrevenants qui, par leur négligence, mettraient en péril la sécurité de tous.

Les Parisiens attendent des actes forts et préventifs. Je sais pouvoir compter sur votre détermination pour assurer la pleine protection de notre arrondissement et de ses acteurs économiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet de police, Monsieur le Maire de Paris, l'expression de ma haute considération.

Bien à vous



Catherine LÉCUYER
Maire du 8e arrondissement
Conseillère de Paris

Copie par email à :

M. Baptiste ROLLAND, Directeur du cabinet du Préfet de police de Paris,
baptiste.rolland@interieur.gouv.fr

Mme Lamia EL AARAJE, Première adjointe, chargée de la coordination des arrondissements, des grands projets du mandat, de la sécurité du quotidien et du Grand Paris, lamia.elaaraje@paris.fr